

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 20

DATE DE LA CONVOCATION

15/11/12

DATE D'AFFICHAGE

15/11/12

Objet :

2012-17-12-03
Compte Rendu des
Décisions du Président

L'an : 2012

Et le : Dix sept décembre 2012

A : SEIZE Heures QUARANTE CINQ

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **J.ARCAS** (Conseil Général), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal) **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **L.MADALLE** (CdC Orb et Taurou), **MH .LAVASTRE** (Bédarieux), **R.PAILLES** (Conseil Général), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou)

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

26 DEC. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Objet : Compte rendu des décisions du Président.

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 14 mai 2008, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, Monsieur le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises récemment :

N° 020/12 Chèques CADHOC au personnel. Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles offre au personnel des chèques CADHOC pour Noël d'une valeur de 140 €uros aux 29 salariés. Pour cette prestation, il a été versé la somme de 4 215.20 € TTC (4 060 € + 155.2 € de frais de gestion, prestation et acheminement) à CADHOC.

N° 031/12 Conférences Mois du Patrimoine. 7 associations ont été amenées à intervenir dans le cadre du cycle des conférences du Mois du Patrimoine. La valeur totale des différentes interventions représente un cout de 1 604.31 €.

N° 032/12 Espace vin Mois du Patrimoine. La société Espace vin de SAINT-CHINIAN a fourni un lot de produits pour un montant total de 2 304,58 €.

N° 033/12 : Traiteur Mois du patrimoine. Fabienne et Denis Nougaret, traiteurs installés à Saint-Gervais-Sur-Mare ont fourni une prestation pour l'inauguration du cycle de conférences du Mois du Patrimoine à Saint Gervais sur Mare pour un montant de 400 €.

N° 034/12 : Orchestre du Pays Défraiement intervenant. Monsieur Stéphane GARCIA, intervenant auprès de l'Orchestre du Pays dans le cadre des actions d'animation a été défrayé sur la base de la note de frais présentée, calculée en fonction de la puissance fiscale de son véhicule personnel. Le montant de ce défraiement s'élève à 173.15 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte des décisions prises récemment.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Bédarieux, le 17 décembre 2012.

Le Président,
Francis BOUTES

